

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2015

DROIT HUMAIN À L'EAU POTABLE - (N° 2715)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD25

présenté par
M. Lesage, rapporteur

ARTICLE 4

À l'alinéa 2, après le mot :

« eau »,

substituer aux mots :

« et les »,

le mot :

« . Les »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.